

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heure, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 04/06/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Pierre GABARD

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-42-01 – COMITE DES LOISIRS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le comité des loisirs par courrier en date du 30 avril 2026 sollicite une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais de réalisation d'une fresque pour fêter les 40 ans de l'association.

Cette fresque regrouperait un maximum de portraits d'habitants de la commune et serait dévoilée le samedi 26 septembre lors de la fête de village.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nature du projet porté par le comité de loisirs ;

Considérant la volonté municipale de soutenir les actions menées par le comité de loisirs en direction des habitants de la commune ;

Etant précisé qu'Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU et Vincent MICHEL ne participent ni au débat ni au vote.

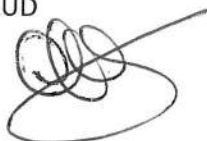
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix « Pour ») :

DECIDE

- article 1 : d'accorder au comité de loisirs une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € pour la réalisation d'une fresque,

- article 2 : d'autoriser le versement de ladite subvention.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CAILLAUD



Le Maire,
Patrice BERTRAND

